BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 031-2010/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU PROTOCOLE RELATIF AU MECANISME DE PREVENTION, DE GESTION ET DE REGLEMENT DES CONFLITS DE LA COMMUNAUTE DES ETATS SAHELO-SAHARIENS (CEN-SAD), ADOPTE LE 15 MAI 2004 A BAMAKO AU MALI

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 19 octobre 2010 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), adopté le 15 mai 2004 à Bamako au Mali.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 19 octobre 2010.

Le Président

Burkina Faso
Le Président de l'Assemblée Nationale

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Joséphine DRABO/KANYOULOU